

Reprise de l'activité des Hépatogastroentérologues

L'hépatogastroentérologie est restée mobilisée pendant la période de montée du COVID-19 et a continué à prendre en charge les patients urgents.

Des recommandations ont été émises par les différentes composantes du CNP-HGE afin d'adapter l'organisation des soins, les traitements, les surveillances...en accord avec les dispositions nationales disponibles sur le site du CNP : www.cnp-hge.fr/covid-19

La rapidité de diffusion de l'infection et la priorisation légitime des moyens humains et matériels devant la gravité de la pathologie ont nécessité le report de nombreux patients non urgents.

Près de 80 000 cas incidents annuels de cancers digestifs sont diagnostiqués en France.
On ne peut plus attendre, au risque d'un préjudice irréversible pour nos patients.

Une reprise de l'activité doit s'effectuer de manière progressive en intégrant le risque COVID. L'activité doit se faire suivant un schéma local plutôt qu'un schéma national du fait d'un impact variable du COVID, selon les régions et les établissements.

Consultations

La téléconsultation ou les contacts téléphoniques peuvent être effectués pour le suivi des patients si un examen physique n'est pas nécessaire.

<https://www.synmad.com/actualites/flash-infos/flash-info-6-avril-2020-teleconsultations.html>

L'organisation des consultations présentes doit être conforme aux règles d'hygiène avec lavage des mains, port d'un masque par le patient et le professionnel, consultations programmées étalées pour éviter l'attente, désinfection après examen....

Le syndicat CSMF a édicté des règles de protection pour les collaborateurs : <http://www.csmf.org/actualites/2020-04-17-000000/csmf-actu-du-17-avril-2020>

La population doit être informée, rassurée et incitée à consulter en raison du faible risque de contamination lors d'une consultation et du risque de reporter de manière préjudiciable une pathologie digestive grave.

Exemple d'information pour les patients : https://www.sfed.org/files/files/covid19endo_fichinfopt.pdf

Ambulatoire

L'activité ambulatoire sera préférée.

Une nouvelle organisation des circuits des patients et des accompagnants avec un parcours de soins ambulatoire, doit être mise en place avant toute reprise de l'activité :

https://www.sfed.org/files/files/covid19endo_qr_reorgasoin.pdf

Les patients seront contactés le jour avant le passage en ambulatoire pour rechercher des signes d'infection COVID afin de reporter les patients symptomatiques non urgents.

Activité endoscopique et interventionnelle

Organisation

L'organisation du plateau technique d'endoscopie doit répondre aux nouvelles recommandations d'organisation.

L'organisation de l'activité d'endoscopie a été proposée par la SFED :

https://www.sfed.org/files/files/covid19endo_qr_condreal.pdf

Indications

Les activités d'urgence sont poursuivies et les patients reportés seront recontactés avec une priorisation définie par l'hépto-gastroentérologue.

Les patients ne doivent pas subir une perte de chance diagnostic ou thérapeutique.

Les indications et la priorisation sont définies exclusivement par l'HGE en charge du patient ou un collège d'HGE.

La SFED a édicté les règles actuelles qui peuvent être élargies par les hépto-gastroentérologues suivant les conditions locales :

https://www.sfed.org/files/files/covid19endo_qr_condrepris.pdf

<https://www.sfed.org/professionnels/actualites-pro/adaptation-de-lactivite-dendoscopie-digestive-en-raison-de-lepidemie>

https://www.sfed.org/files/files/covid19endo_qr_delaicancero.pdf

Les conditions matérielles et organisationnelles doivent être immédiatement réalisées pour une reprise de l'activité s'approchant de la normale, compatible avec les mesures sanitaires, au plus tard le 11 Mai 2020.

Dr Patrick DELASALLE président et le C.A. du CNP-HGE

79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS
Tel : 01.44.29.01.30 – Fax : 01.40.54.00.66
Contact : delasalle.p@gmail.com